

11.02.2014 – 15:15 Uhr

La mise en oeuvre de l'initiative ne doit pas entraîner de pression sur les salaires ni de suppressions d'emplois

Bern (ots) -

Les syndicats écrivent au Conseil fédéral

Les conséquences de l'acceptation de l'initiative « Contre l'immigration de masse » inquiètent beaucoup les syndicats. La mise en oeuvre de cette dernière implique des dangers importants pour les travailleurs et travailleuses. Des emplois et les mesures de protection des salaires en vigueur sont menacés. C'est pourquoi, dans une lettre commune adressée mardi 11 février au Conseil fédéral, les faïtières syndicales USS et Travail.Suisse ainsi que les deux plus grands syndicats du pays Unia et Syna précisent quels principes doivent être appliqués par les décideurs politiques dans la mise en oeuvre de cette initiative, pour que les intérêts des salarié(e)s ne passent pas à la trappe.

La suppression des accords bilatéraux conclus avec l'Union européenne (UE) menacerait des dizaines de milliers d'emplois dans l'exportation. Et les salaires risqueraient d'être confrontés à une pression accrue si les mesures de protection les concernant devaient être démantelées plutôt que renforcées. En outre, la main-d'oeuvre sans passeport suisse résidant en Suisse est menacée de discriminations radicales si l'initiative est appliquée au pied de la lettre.

C'est pourquoi les faïtières syndicales et les syndicats soussignés appellent le Conseil fédéral à respecter les principes suivants pour la mise en oeuvre de cette initiative :

- Le Conseil fédéral doit respecter le principe de la non-discrimination. Limiter le séjour, l'accès à la sécurité sociale et le regroupement familial de la main-d'oeuvre résidente dépourvue de passeport suisse représenterait une énorme régression sociale. Il n'est pas question de mettre en place un système de contingent inhumain, ni non plus de recréer un statut de saisonnier.
- Les inquiétudes des travailleurs et travailleuses quant à leurs salaires et conditions de travail n'ont pas été suffisamment prises au sérieux. L'acceptation de l'initiative de l'UDC remet aussi en question les actuelles mesures de protection des conditions de travail locales. Pour s'assurer qu'en Suisse, on continue à payer des salaires suisses demain, le Conseil fédéral doit s'engager pour une protection des salaires plus poussée et non pas affaiblie. Impossible sinon de protéger les emplois contre la concurrence au moyen de la sous-enchère.
- Enfin, le Conseil fédéral doit tout faire pour préserver les accords bilatéraux. En l'absence de relations stables et structurelles avec le principal partenaire commercial de la Suisse, il y a risque de pression accrue sur les salaires et de perte d'emplois.

L'initiative ne peut être mise en oeuvre que si ces principes sont observés, sinon les travailleurs et travailleuses devront payer le prix de son acceptation dans les urnes.

Contact:

Martin Flügel, président de Travail.Suisse, 079/743'90'05
Paul Rechsteiner, président de l'USS, 079/277'61'31
Kurt Regotz, président de Syna, 079/617'62'94
Vania Alleva, coprésidente d'Unia, vice-présidente de l'USS,
07/620'11'14

Daniel Lampart, premier secrétaire de l'USS, 079/205'69'11

Diese Meldung kann unter <https://www.presseportal.ch/fr/pm/100020454/100751103> abgerufen werden.